

## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10/03/2021

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean , DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT-CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

Représentés : Mme LAMPSON Nadège ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

Excusé : M. VALET Bruno

Absent : M. GODART Olivier

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, et Mme Marie CANNEAUX, Secrétaire de direction.



Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



### 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU DU 18/01/2021

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 18/01/2021.

### 2) MARCHES PUBLICS :

#### a. Autorisation de signature du marché de travaux concernant un bâtiment à vocation sociale

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- Retient les Prestations supplémentaires éventuelles n°1,2,3,4,5,9,10 et 11
- Autorise, le Président à signer les marchés suivants :
  - Lot n°1: Entreprise BANA pour un montant global et forfaitaire de 582 002,36€ HT PSE comprises
  - Lot n°2: Entreprise IPB Lazzaroni pour un montant global et forfaitaire de 218 243,61€ HT PSE comprise
  - Lot n°3: Entreprise Frechin pour un montant global et forfaitaire de 234 959€ HT PSE comprise
  - Lot n°4: Entreprise MEB pour un montant global et forfaitaire de 297 752,64€ HT PSE comprises
  - Lot n°5: Entreprise NRJ pour un montant global et forfaitaire de 128 684,90€ HT PSE comprise
  - Lot n°6 : Entreprise Thirion pour un montant global et forfaitaire de 113 743€ HT PSE comprises
  - Lot n°7: Entreprise Gonel pour un montant global et forfaitaire de 58 495,48€ HT PSE comprise
  - Lot n°8 : Entreprise Gonel pour un montant global et forfaitaire de 37 099,97€ HT PSE comprises
  - Lot n°9: Entreprise OTIS pour un montant global et forfaitaire de 29 360€ HT
  - Lot n°10: Entreprise Certi-mesure pour un montant global et forfaitaire de 980€ HT
- Autorise le Président à signer tous les actes à intervenir.

b. Avenant au marché réfection de toiture végétalisée au Parc Argonne Découverte

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, décide d'approuver la passation d'un avenant, avec incidence financière en plus-value de 8 761.10 € HT au lot n°2 « ETANCHEITE » du marché public « Réfection de toiture végétalisée au Parc Argonne Découverte » avec le soumissionnaire Brasseur-Misset et autorise le Président à signer tous les actes à intervenir.

c. Avenant au marché de fourniture d'électricité

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'approuver l'avenant relatif à l'ajout des prix pour les tarifs correspondant au segment C3 du marché de fourniture d'électricité conclu avec Total Direct Energie et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

d. Avenants au marché de travaux d'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Buzancy

- a) Le premier avenant concerne la modification de matériaux par rapport au prévisionnel, de suppression de travaux, de la dépose de deux portes, ayant entraîné un montant total de - 11 093,75 HT € après addition des moins et plus-values.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire APPROUVE à l'unanimité l'avenant, avec le Titulaire du lot n°1 pour une moins-value de - 11 093,75 HT €.

- b) Le deuxième avenant modifie les engagements du lot n°4 « Menuiseries intérieures ». Il s'agit, d'une part, de travaux supplémentaires d'un local de cuisine et d'un local de tableau électrique ayant donné suite à des plus-values. D'autre part, la suppression de travaux devenus inutiles en cours d'exécution des travaux. Le montant total induit par cet avenant est une moins-value de - 1 870,17 HT €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire APPROUVE à l'unanimité, la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n° 4 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de la MSP de Buzancy pour un montant en moins-value de - 1 870,17 HT €.

- c) Le troisième avenant est relatif au lot n°5 « Carrelages – Faïences ». Des travaux supplémentaires ont été réalisés à la suite de sujétions techniques imprévues. Des prestations ont été supprimés, d'autres modifiées, à la demande du maître d'ouvrage. Ces modifications étant indispensables au bon fonctionnement de l'ouvrage. Le montant total induit est une moins-value de - 1 161,99 HT €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire APPROUVE à l'unanimité, la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n° 5 « Carrelages – Faïences » du marché de travaux de la MSP de Buzancy pour un montant en moins-value de - 1 161,99 HT €.

- d) Le quatrième avenant concerne le lot n°6 « Peintures ». Des travaux supplémentaires concernant le avelement de la façade non prévue en phase conception pour un montant en plus-value de 7 527.50 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire APPROUVE à l'unanimité, la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n°6 « Peintures » du marché de travaux de la MSP de Buzancy pour un montant en plus-value de 7 527.50 €.

- e) Le cinquième avenant modifie le lot n°7 « Électricité – VMC – Chauffage – Climatisation ». Des modifications techniques et des suppressions de travaux justifient la modification des engagements initiaux du marché. L'ensemble des moins et des plus-values induites par les modifications est de - 2 145,92 HT €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire APPROUVE à l'unanimité, la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n°7 « Électricité – VMC – Chauffage – Climatisation » du marché de travaux de la MSP de Buzancy pour un montant en moins-value de - 2 145,92 HT €.

- f) Le sixième avenant relève du lot n°8. La modification apportée par celui-ci implique la suppression de trois quantités pour les prestations fourniture et pose panneau WEDI et panneau medium en habillage vertical compris tablette en médium sur vis. Elle a occasionné une moins-value de - 1 196,37 HT €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire APPROUVE à l'unanimité, la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n°8 « Électricité – VMC – Chauffage – Climatisation » du marché de travaux de la MSP de Buzancy pour un montant en moins-value de -1 196,37 HT €.

Le Bureau charge le Président de signer tous les actes à intervenir.

e. Avenants au marché de travaux de remplacement de la couverture et de faux plafonds sur le site Walor

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, DECIDE de passer du lot n°1 au lot n°2 la dépose de plafonds entraînant une plus-value de 2 930€ pour le Lot n°1 désamiantage, étanchéité avec l'entreprise PETITMANGIN et une moins-value de 2 930€ pour le lot n°2 Faux plafonds avec l'entreprise VAUTHIER et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

3) HABITAT :

a. Attribution de subventions pour rénovation de toitures

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour des rénovations de toitures :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
<b>Mme ALEXANDRE Martine</b>	3 Lot. Le Vieux Verger 08300 NANTEUIL SUR AISNE Logement concerné : 17 Rue de Scay 08400 SEMIDE	PO	16 280,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
<b>M. Mme SANTERRE Mathieu</b>	8 Rue de la Petite ville 08390 SY	PB	21 488,79 €	10 000,00 €	1 500,00 €
<b>Mme SUQUET Ghislaine</b>	4 Rue de la Salette 08400 BALLAY	PO	16 106,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
<b>M. BULAK Allan</b>	9 Rue du Vivier 08240 BRIQUENAY Logement concerné : 18 Rue du Chemin rouge 08390 SY	PO	16 191,02 €	10 000,00 €	1 500,00 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

b. Programme Habiter Mieux : Attribution de demandes de subvention

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-dessous et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
Mme KAPETANOVIC Josette	3 Rue de l'église 08240 BRIEULLES SUR BAR	Précarité énergétique	25,70%	isolation des rampants de toitures, des murs par l'intérieur et changement de la porte d'entrée pour une porte isolante	21 389,97 €	20 274,85 €	20 274,85 €	2 000,00 €	1 332,00 €
Mme LONGIS Marie-Hélène	4 Rue de Champagne 08400 VOUZIERES	Autonomie GIR* 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	5 284,51 €	4 804,10 €	4 804,10 €	480,00 €	240,00 €
Mme RAGUET Christiane	67 Petite Rue 08240 NOUART	Précarité énergétique	42,50%	Menuiserie PVC, chauffage central	17 359,92 €	16 454,90 €	16 454,90 €	1 645,00 €	1 095,57 €
M. JACQUET Jérémie	2 Rue de la Guinguette Le Chesne 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Précarité énergétique	40,20%	Poêle à pellets, menuiserie PVC (financement sur le reste à charge de 10 385 € car intervention action logement)	20 562,22 €	19 424,40 €	14 641,41 €	1 039,00 €	691,97 €
*GIR : Groupe iso ressource, niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.					64 596,62 €	60 958,25 €	56 175,26 €	5 164,00 €	3 359,54 €

4) DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

a. Demande de subvention Ardennes Développement

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à hauteur de 19 voix Pour et 3 Abstentions, d'attribuer une subvention à l'agence Ardennes Développement à hauteur de 15 808,65 € pour 2021 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

b. Conditions d'attribution du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises.

En décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé l'extension du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises. Le Bureau a reçu délégation pour l'attribution des subventions dont les décisions sont amenées à faire « jurisprudence » pour définir les conditions d'éligibilité du dispositif. En ce sens, la demande d'une entreprise a été examinée en séance.

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à hauteur de 18 voix Pour, 3 Contre et 1 Abstention :

- De ne pas rendre éligibles au dispositif d'aides à l'immobilier les entreprises relevant du régime de la Mutualité Sociale Agricole
- Décide par conséquent de ne pas attribuer de subvention à l'entreprise Pierrot Paysage
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

5) PERSONNEL :

a. Convention de mise à disposition avec le CCAS de la commune de Vouziers (régularisation administrative)

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité :

- de mettre à la disposition du CCAS de la ville de Vouziers deux agents titulaires du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux pour exercer pour l'un, les fonctions d'accueil du public pour l'autre les fonctions d'agent d'accueil social à compter du 1er avril 2021, pour une durée de trois ans,
- d'établir les conventions de mise à disposition de personnel avec le CCAS de Vouziers.
- de prendre acte qu'un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) pour information.

6) TOURISME : Convention de moyens 2021 avec l'Office de Tourisme

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention de moyens 2021 à signer avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise pour un montant maximal de participation de 102 000 € en fonctionnement
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

7) GEMAPI : Subvention 2020 et 2021 à l'UDASA

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- De CONFIER la poursuite d'un diagnostic complet de l'état des cours d'eau sur le territoire de l'Argonne Ardennaise à l'UDASA,
- d'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 10 984€ au titre de 2020
- d'ATTRIBUER une subvention de 5 539€ au titre de l'année 2021
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

La séance est levée à 20h45.

A Vouziers le **18 MARS 2021**

Le Président,

  
SINGLIT Benoit  


